



République Française
Département de la Moselle

Envoyé en préfecture le 29/11/2023
Reçu en préfecture le 29/11/2023
Publié le
ID : 057-245700695-20231122-B20231121_21_SI-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

L'an Deux Mille Vingt-trois, le vingt-et-un novembre à dix-sept heures trente minutes, dûment convoqués le treize novembre sont réunis en séance ordinaire, en la salle du Conseil de la Maison Communautaire à Cattenom, les membres constituant le Bureau communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE CATTENOM ET ENVIRONS, sous la présidence de Monsieur Michel PAQUET, Président de la Communauté de Communes.

Conformément à la délibération n° 14 du Conseil communautaire du 9 juillet 2020 portant délégation de pouvoirs au Bureau communautaire, prise en application de l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Etaient présents :

M. Michel PAQUET,
M. Bernard ZENNER, Mme Rachel ZIROVNIK, MM. Michel HERGAT, Maurice LORENTZ, Mme Marie-Marthe DUTTA GUPTA, MM. Benoit STEINMETZ, Guy KREMER, Denis BAUR, David ROBINET,

Absents avec procuration : Roland BALCERZAK à David ROBINET

Nombre de membres en exercice : 11
Nombre de membres présents : 10
Nombre de votants : 11

Étaient également présents : Olivier HAUDOT, DGS, Thomas HERBER, DST, Antoinette SALERNO, Chef du service institutionnel, Manon TURPIN, service communication, Katia PEPPOLONI, Chargée de mission



21. Objet : FC Hettange-Grande : Demande de subvention communautaire au titre des projets de clubs - actions de soutien à la vie sportive du territoire - formation Brevet de Moniteur de football fédéral

Vu la délibération n° 17 du Conseil communautaire en date du 7 novembre 2023 portant dernière modification du règlement de mise en application de la politique sportive communautaire,

Dans la perspective d'encadrer les publics accueillis au sein du club dans une démarche éducative, de formation des jeunes et de performance sportive pour l'ensemble des adhérents, le FC Hettange-Grande a décidé de travailler à la construction d'un socle solide de compétences afin de s'inscrire durablement au niveau régional de la discipline. Le FC Hettange-Grande compte présenter 3 personnes au Brevet de Moniteur de Football fédéral au cours de la saison sportive 2023/2024.

Le coût global des formations dispensées par la Fédération Française de Football est de 17 600 €.

Le FC Hettange-Grande sollicite une aide communautaire pour financer ces formations, au titre de l'action de soutien à la vie sportive du territoire.

Considérant le règlement de mise en application de la politique sportive en vigueur intégrant le soutien financier de la CCCE, dans la limite d'une demande par club sportif et par an, à la formation aux diplômes fédéraux ou d'état à hauteur de 30% maximum du coût réel de la formation,

La subvention communautaire susceptible d'être octroyée au FC Hettange-Grande est de 5 280,00 €.

Considérant cet exposé,

Après avis favorable de la Commission « Politique Sport » du 11 octobre 2023,

Il est proposé au Bureau communautaire :

- d'octroyer une subvention de 5 280,00 € au FC Hettange-Grande au titre des projets de clubs - actions de soutien à la vie sportive du territoire,
- d'autoriser le Président ou son représentant d'effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Le Bureau communautaire accepte à l'unanimité ces propositions.

Vote : Pour : 11
Abstention : 0
Contre : 0

Fait à Cattenom, le 22 novembre 2023

Le Président,

Michel PAQUET

